

<https://ricochets.cc/Refusons-l-installation-de-milliers-d-ecrans-numeriques-publicitaires-dans-les-petites-villes.html>



Refusons l'installation de milliers d'écrans numériques publicitaires dans les petites villes !

- Les Articles -

Publication date: mercredi 9 août 2023

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

Chères amies, chers amis,

La coupure estivale est généralement la période propice aux mauvais coups ! Hausses en tout genre et consultations bidons sont ainsi programmées par le gouvernement, afin de faire le moins de vagues possible.

Le gouvernement parie ainsi sur l'indolence des vacanciers pour lancer une consultation visant à autoriser l'installation de milliers d'écrans publicitaires numériques dans les petites villes de moins de 10 000 habitants. Cette consultation a lieu... du 17 juillet au 10 août 2023. Résultat ? Moins d'une trentaine de contributions à cette consultation !!!



Refusons l'installation de milliers d'écrans numériques publicitaires dans les petites villes ! Consultation numérique d'ici au 10 août !

Dans le plus parfait style technocratique, cette consultation se propose de supprimer le dernier aliéna de l'Article R.581-42 du Code de l'environnement... La notice accompagnant la consultation est légèrement plus explicite en indiquant que le projet de décret « corrige une erreur rédactionnelle ayant conduit à l'interdiction systématique de publicité sur le mobilier urbain dans les petites agglomérations ».

« Erreur rédactionnelle » datant du 30 janvier 2012 qui nous a évité de transformer nos petites villes en terrains de jeu pour publicitaires impénitents.

D'ici au 10 août, vous pouvez contribuer à cette consultation et ainsi peser sur la décision à venir. Le gouvernement comptait sur les vacances pour passer en force. Profitons de ce moment pour être des milliers à refuser ce projet de décret d'autant plus scandaleux qu'il intervient en parallèle d'appels répétés à la sobriété.

Pour ce faire, vous pouvez copier et/ou adapter le texte ci-dessous et vous rendre sur la page de consultation en cliquant sur le lien ci-dessous.

► https://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?page=forum&id_article=2877

Titre*

Avis défavorable

Commentaires*

Par la présente, je m'oppose à la modification de l'article R.581-42 visant, comme vous l'évoquez dans la notice de présentation de cette consultation, à « corriger une erreur rédactionnelle ayant conduit à l'interdiction systématique

Refusons l'installation de milliers d'écrans numériques publicitaires dans les petites villes !

de publicité sur le mobilier urbain dans les petites agglomérations ». Cette « erreur rédactionnelle » n'en est pas une puisque le décret publié au journal officiel du 30 janvier 2012 indiquait que « le mobilier urbain ne peut pas supporter de la publicité numérique dans les agglomérations de moins de 10 000 habitants ». En supprimant cet alinéa, le projet de décret que vous soumettez à consultation offre la possibilité aux publicitaires de transformer nos petites villes en cloaque urbain tout en gaspillant une énergie qu'on me demande pourtant d'économiser. Je vous demande donc de renoncer à cette modification réglementaire et maintenir en l'état la rédaction initiale de l'article R.581-42.

- ▶ [Plus d'infos, et liens pour publier direct sur les réseaux sociaux](#)